



MINISTÈRE DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour l'administration**

Le directeur du service national
et de la jeunesse

Paris, juin 2022

Madame, Monsieur,

Le plan « ambition armées-jeunesse 2022 » réaffirme la volonté du ministère des armées de développer les actions en faveur du lien armées-jeunesse. Le dispositif des classes de défense en est l'une des priorités avec l'objectif de doubler le nombre de classe et de consolider les classes existantes. Le 16 décembre 2021, un protocole a été signé entre le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le ministère des armées afin de renforcer les partenariats dans le cadre du déploiement du dispositif.

La direction du service national et de la jeunesse (DSNJ) accompagne, soutient et valorise les classes de défense. À l'occasion de la prochaine rentrée scolaire, la DSNJ propose un soutien financier au fonctionnement des classes de défense en accordant une subvention d'un montant de 400 euros qui sera versée à l'ensemble des classes de défense actives. Pour cela, je vous invite à vous référer au document en pièce jointe qui explique la procédure à suivre pour solliciter cette subvention auprès du centre du service national et de la jeunesse compétent dans votre zone avant le 31 août 2022.

Par ailleurs, à partir de septembre 2022, les établissements scolaires possédant une classe de défense seront abonnés à la revue des trois armées *Terre information magazine*, *Cols bleus* et *Air actualités* afin d'offrir aux équipes des informations et des ressources permettant de nourrir leur projet.

Par ces actions, nous souhaitons témoigner notre volonté d'accompagner au plus près les acteurs des classes de défense et de soutenir leur engagement dans ce dispositif qui contribue activement aux parcours éducatifs des élèves et à la construction de leur parcours scolaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Le général de corps d'armée Daniel MENAOUINE